

CHECK-LIST AVEC INSTRUCTIONS TECHNIQUES POUR LA MACHINE DE POSE



Pour consulter notre vidéo d'instructions, scannez ce code QR.

Pour que le chantier se déroule sans difficultés et en toute sécurité, avec une performance de pose optimale, il est nécessaire de respecter les instructions ci-dessous.

Réservation et mise à disposition du service de pose

- Réservation du service de pose (sous réserve de disponibilité) auprès de votre interlocuteur Creabéton Matériaux
- Coordination avec le Responsable de secteur (GVA) et/ou l'équipe de service

Veillez tenir compte de nos conditions générales de vente et de livraison (CGVL) et de nos fiches techniques disponibles à l'adresse suivante <https://www.creabeton-materiaux.ch/cms/fr/cgvl/>.

Travaux préparatoires pour la pose mécanique

- Coordination des livraisons de pavés avec le service vente interne (VID) ou le Responsable de secteur (GVA) au moins 2 semaines avant le début des travaux
- Commandez les pavés intiaux et les demi-pavés selon le motif de pose et le type de pavé choisi
- Une quantité journalière d'environ 600 m² de pavés doit être disponible au début des travaux
- Le lit de pose doit avoir été réglé (pour les grandes surfaces au moins 600 m²)
- Délimitation de la place au cordeau, parfaitement d'équerre
- Largeur de pose minimale de 3.00 m (moins de 3.00 m uniquement possible sur demande, facturation selon le travail effectué)
- Les caractéristiques statiques particulières, par ex. pour une pose sur des toits plats, ont été testées et approuvées

Besoins en personnel

Personnel d'exploitation de la machine de pose fourni par Creabéton Matériaux

- 2 personnes comme personnel d'appoint pour les travaux de pose et d'ajustement
- 1 personne pour l'approvisionnement en palettes avec machine à pneu ou autre engin de levage approprié

Instructions de montage (voir la vidéo d'instructions)

- Compte tenu de la configuration de la place, il faut poser au moins 4 m² à la main en concertation avec l'équipe de service.
- En cas de surface en pente, la pose débute toujours au point le plus bas.
- S'il n'y a pas de butée (bordure ou pavé, etc.), il faut fixer des planches en bois pour aider au démarrage.
- Une rampe d'accès à la plateforme de pose peut être réalisée avec une plaque métallique ou une planche en bois.
- Le client est responsable de l'approvisionnement en palettes. Effectuer la répartition avec une chargeuse sur pneus s'est avéré être la meilleure solution. Les trajets entre le lieu de stockage des palettes et la zone de pose doivent être aussi courts que possible.
- Si possible, les changements de direction doivent s'effectuer à angle droit, le bloc de pose subissant une rotation.
- Seules des unités de pose complètes peuvent être posées à la machine.
- Les rajouts et coupes de bords sont de la responsabilité du client et nécessitent plus de personnel sur place.
- Pour les pavés posés à l'anglaise, la moitié des pavés doit être prête sur le site avant le début de la pose.

Valeurs de rendements et spécifications

- 300 à 600 m²/jour selon le type de pavé et la topographie du site
- Machine de pose Probst VM 401: hauteur minimale de la pièce 2.10 m; poids environ 1,7 t

Prix sur demande ou selon la liste de prix en vigueur (Y00 02).

! Veuillez également respecter nos règles de sécurité indiquées au verso.

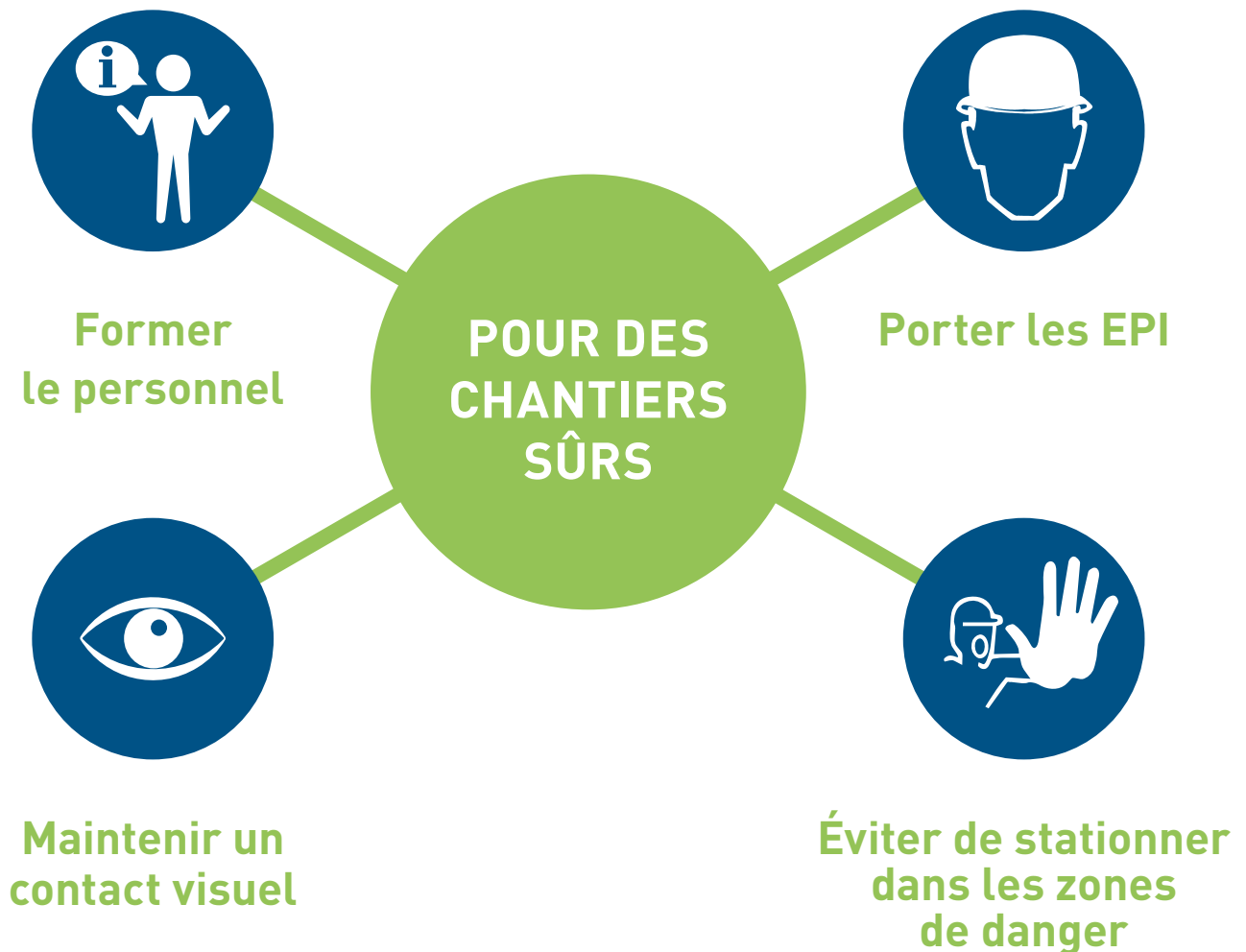
RÈGLES DE SÉCURITÉ

Concernant le respect des règles minimales de sécurité dans la zone de travail des appareils de pose.

Creabéton Matériaux SA accorde la plus grande importance à la sécurité. C'est la raison pour laquelle nous considérons également la protection de la santé de toutes les personnes travaillant dans la zone de travail de nos auxiliaires de pose comme essentielle.

En vertu de l'article 9 de l'ordonnance sur la prévention des accidents OSPA (RS 832.30), les prescriptions minimales de sécurité suivantes s'appliquent dans le cadre d'une commande passée à Creabéton Matériaux SA pour des travaux de pose avec machine (liste non exhaustive):

1. Dans toute la zone de chantier, qui comprend la zone de pose, les zones de stockage des palettes pleines et vides et les voies de circulation associées, le port d'un casque de sécurité conforme à la norme EN 397, des chaussures de sécurité conformes à la norme EN ISO 20345 et des vêtements de protection haute visibilité conformes à la norme EN 471 sont obligatoires.
2. Le fait de se tenir et de travailler dans la zone d'action de la machine de pose n'est autorisé qu'après consultation et contact visuel avec l'opérateur de la machine.
3. «L'OSPA» (RS 832.30) et les «Règles de la SUVA relatives à l'emploi d'engins mécaniques de terrassement et de véhicules de transport» sont également applicables et constituent un contenu non spécifié de ces informations. Les documents en cours de validité sont disponibles sur le site de la SUVA.



Creabéton Matériaux SA
www.creabeton-materiaux.ch

CH-1523 Granges-près-Marnand
Rte de Villeneuve 11/CP 65
Tél. +41 (0)26 668 95 95
Fax +41 (0)26 668 95 97

CH-3250 Lyss
Busswilstrasse 44
Tél. +41 (0)32 387 87 87
Fax +41 (0)32 387 86 86

CH-3646 Einigen
Kandergrien
Tél. +41 (0)33 334 25 25
Fax +41 (0)33 334 25 90

CREABETON